

# En faveur des jumelages

DÉLIBÉRATION D'ORIGINE : ASSEMBLÉE DU 1ER DÉCEMBRE 1986  
MISE À JOUR : ASSEMBLÉE DES 17 ET 18 DÉCEMBRE 2007

## BENEFICIAIRES

Les comités de jumelage.

### ■ OBJET DE L'INTERVENTION DEPARTEMENTALE

Aide en faveur des jumelages.

### ■ MODALITES DE CALCUL

#### A/ JUMELAGES ENTRE COMMUNES CREUSOISES ET COMMUNES ETRAN- GERES

##### 1ère manifestation :

- 2 285 € pour les communes de moins de 3 000 habitants
- 1 980 € pour les communes de plus de 3 000 habitants.

##### 2ème manifestation :

- 760 € pour les communes de moins de 3 000 habitants
- 455 € pour les communes de plus de 3 000 habitants.

#### B/ JUMELAGES ENTRE COMMUNES CREUSOISES ET AUTRES COMMUNES FRANCAISES

Jumelages entre communes creusoises et autres communes françaises (hors de la Région Limousin) : 50 % des sommes affectées aux jumelages entre communes creusoises et communes étrangères.

#### C/ JUMELAGES ENTRE COMMU- NAUTES DE COMMUNES ET COM- MUNES ETRANGERES

##### 1ère manifestation :

- 2 500 € pour les communautés de communes de moins de 3 000 habitants
- 2 000 € pour les communautés de communes de 3 000 à 10 000 habitants
- 1 500 € pour les communautés de communes de plus de 10 000 habitants.

##### 2ème manifestation :

- 750 € pour les communautés de communes de moins de 3 000 habitants
- 600 € pour les communautés de communes de 3 000 à 10 000 habitants
- 450 € pour les communautés de communes de plus de 10 000 habitants.

#### D/ JUMELAGES ENTRE COMMU- NAUTES DE COMMUNES CREU- SOISES ET AUTRES COMMUNAUTES DE COMMUNES FRANCAISES

Jumelages entre communautés de communes creusoises et autres communautés de communes françaises (hors de la Région Limousin) : 50 % des sommes affectées aux jumelages entre communautés de communes creusoises et communes étrangères.

L'intervention du Département se limite à deux manifestations par commune ou communauté de communes au cours d'une période de 10 ans.

### ■ PRESENTATION DU DOSSIER

Demande auprès du service gestionnaire.

## RENSEIGNEMENTS

DIRECTION DES FINANCES  
ET DU BUDGET

HÔTEL DU DEPARTEMENT  
BP 250 - 23011 GUERET CEDEX  
TÉL. 05 44 30 24 07

[www.creuse.fr](http://www.creuse.fr)